

AGENCE DU SERVICE CIVIQUE

MINUTES

DE LA RÉUNION DU COMITÉ STRATÉGIQUE

Séance plénière ordinaire du 10 décembre 2018

Le 39^e comité stratégique s'est réuni le 10 décembre 2018, de 10 heures 08 à 12 heures 43, sous la présidence de Monsieur Yannick BLANC.

L'ordre du jour était le suivant :

- Ouverture de la séance, approbation des minutes du précédent Comité stratégique
- Présentation du nouveau collège des volontaires
- Organisation des 9 ans du Service Civique
- Démonstration et point d'étape sur les travaux de refonte du site
- Présentation de l'enquête sur l'usage associatif du Service Civique par Clotilde Talleu
- Temps d'échanges sur le bilan collectif de l'année 2018

Ouverture de la séance, approbation des minutes du précédent Comité stratégique

Le président souhaite la bienvenue aux participants de la 39^e réunion du Comité stratégique de l'Agence du service civique.

Il s'enquiert d'éventuelles remarques concernant les minutes de la 38^{ème} réunion du Comité stratégique du 22 octobre dernier.

En l'absence de remarque, les minutes du Comité stratégique précédent sont adoptées à l'unanimité des votants.

Le président rappelle les différents points à l'ordre du jour et invite Virginie CHENAL à prendre la parole pour présenter le nouveau collège des volontaires.

Présentation du nouveau collège des volontaires 2019

Mme CHENAL se félicite de la présentation de ce nouveau collège des volontaires. Elle rappelle qu'un appel à candidatures avait été lancé auprès des membres du Comité stratégique l'année dernière. Lors de sa séance du mois de juin, le Comité stratégique avait proposé de faire appel à d'autres organismes qui ne siègent pas nécessairement en son sein. Un appel à candidatures a donc été fait auprès d'organismes qui ont un agrément national et d'organismes qui ont un agrément local, à travers les référents territoriaux. Il est toujours difficile pour les organismes de proposer des jeunes qui viennent d'entrer en mission. À part le Rocher, qui ne siège pas au Comité stratégique, aucun autre volontaire ne s'est manifesté au sein d'organismes à agrément national ou à agrément local.

23 candidatures ont été transmises par la Ligue de l'Enseignement, Unis-Cité, la Mairie de Paris, le Rocher, l'AP-HP et Pôle Emploi. L'Agence a échangé avec l'ensemble des candidats et a sélectionné 11 candidats puisque Pôle Emploi a envoyé très tardivement sa candidature, alors que le collège était déjà constitué. Or il semblait important que Pôle Emploi puisse être représenté à travers un volontaire. Le collège est donc constitué de 11 volontaires en mission et non pas 10. Les candidatures ont été retenues en fonction de la diversité des profils, ainsi que des motivations exprimées.

Une rencontre a été organisée le 5 décembre dernier avec les membres du collège des volontaires et les ambassadeurs d'Unis-Cité, Mohamed OUSSANI qui est présent et Alexandra SAAD qui est absente aujourd'hui. Cette rencontre a permis d'échanger sur les missions et le

fonctionnement du Comité stratégique et d'évoquer également l'ensemble des questions qui pourraient être abordées au cours de l'année. Une question souvent posée est de savoir comment les jeunes peuvent représenter les volontaires. Cet aspect est important et doit être construit avec les membres du Comité stratégique. Il serait intéressant que lorsqu'ils viennent à Paris, les volontaires puissent rencontrer les volontaires des organismes représentés au Comité stratégique et puissent échanger sur des thématiques particulières. Il a été évoqué également le fait qu'ils puissent disposer d'une adresse mail permettant de faire remonter les questionnements des volontaires et qu'ils puissent participer à la gouvernance territoriale. Il existe une gouvernance territoriale au niveau départemental où participent en principe des volontaires. Il serait intéressant que le lien soit fait entre les deux instances.

La participation reste donc à construire, ce qui n'avait pas pu être fait l'année dernière qui avait été consacrée à l'installation du collège. Il serait intéressant d'avoir les points de vue et expériences des membres du Comité stratégique pour pouvoir améliorer le fonctionnement du collège des volontaires.

Le collège des volontaires réunit des jeunes de 17 à 30 ans et l'âge moyen est de 21 ans. La parité entre les hommes et les femmes est mieux respectée que l'année dernière, avec 36 % d'hommes et 64 % de femmes. Le collège présente également une meilleure représentativité des thématiques, avec l'environnement et l'éducation pour tous qui n'étaient pas représentés au sein du collège l'année dernière, Mémoire et citoyenneté, Culture et loisirs et Solidarité qui étaient déjà représentés.

La situation du niveau d'étude est proche de la moyenne nationale, bien que la variation puisse être rapide dans un collège de 11 personnes. La plupart des membres du collège ont un niveau Bac et supérieur. Le niveau infra-Bac est moins représenté que l'année dernière. La représentation des niveaux d'études est plus équilibrée. La situation des personnes avant le service civique est assez proche de celle observée pour l'ensemble des volontaires, à savoir 45 % de demandeurs d'emploi, 27 % d'étudiants, 18 % d'inactifs et 9 % de salariés.

Mme CHENAL accueille chacun des membres du collège des volontaires :

- Bastien UEBEL d'Unis-Cité qui vient de la Charente ;
- Morgane BREGEOT qui ne pouvait être présente à ce Comité stratégique puisqu'elle passait un concours d'orthophonie ;
- Quentin LÉON-DUFOUR qui vient du Rocher Oasis dans les Yvelines ;
- Romane GARCERA d'Unis-Cité, qui vient de la Haute-Vienne ;
- Cindy SONCK qui vient de la Ligue de l'Enseignement du Rhône ;
- Arthur LAGO qui effectue sa mission à la Mairie de Paris ;
- Anissa BAROUDI qui vient de la Ligue de l'Enseignement des Bouches-du-Rhône ;
- Ludivine BERGOUGNOUX qui vient de l'AP-HP de Paris ;
- Hugo DURY-PERENON qui est au CCAS de Lyon pour la Ligue de l'Enseignement du Rhône ;
- Suveta SIVASUPRA MAGNAM qui vient de Pôle Emploi et qui n'est pas présente aujourd'hui ;
- Hynda BENAIDJA qui est à l'association Yes We Camp de la Ligue de l'Enseignement des Bouches-du-Rhône.

Mme CHENAL rappelle que les membres du collège des volontaires représentent les volontaires et non pas leur structure d'accueil. Elle tient à remercier l'ensemble des référents qui permettent aux volontaires d'intégrer ce collège et qui font beaucoup d'efforts pour libérer les jeunes afin qu'ils puissent assister aux réunions du Comité stratégique. Elle remercie également les organismes qui ont proposé des jeunes. Elle invite ensuite les membres du collège des volontaires à se présenter.

Mme BERGOUGNOUX indique qu'elle effectue son service civique au sein de l'AP-HP et plus précisément au sein de l'hospitalisation à domicile de l'Unité de soins Paul-Brousse. Ses missions consistent à effectuer des visites à domicile chez des patients hospitalisés, en binôme, à leur proposer, pour ceux qui le souhaitent et qui en ont la possibilité, des activités culturelles, de loisirs, des sorties, à les aider dans certaines démarches administratives et à les accompagner sur les supports numériques.

Mme BERGOUGNOUX exprime sa grande satisfaction d'intégrer le collège des volontaires et de pouvoir participer à la construction du service civique d'aujourd'hui et de demain. Elle est ravie des missions qu'elle effectue dans le cadre de son service civique, missions qui lui apportent beaucoup. Elle adore notamment échanger avec les patients, rencontrer des personnes qui ont des parcours de vie très différents et se dit très impressionnée de leur force et de leur énergie, malgré leur maladie.

Mme BAROUDI indique qu'elle effectue son service civique à la Ligue de l'Enseignement de Marseille et plus précisément au sein du pôle Éducation. Sa mission consiste à intervenir dans les écoles, les collèges, les lycées et les centres sociaux sur différentes thématiques telles que la laïcité, la discrimination, l'égalité hommes-femmes et l'environnement, afin de sensibiliser les jeunes. Les professeurs, qui choisissent la thématique des interventions, ont retenu pour le moment celle de la laïcité.

M. LÉON-DUFOUR précise qu'il effectue son service civique au Rocher Oasis des Cités, aux Mureaux. Cet organisme compte deux implantations en France et son principe est de vivre avec la cité, de grandir avec et de bâtir avec, ce qui en fait sa spécificité. Il se félicite de pouvoir rencontrer des populations qu'il ne connaissait pas et qu'il n'avait pas l'occasion de rencontrer, de casser certaines de ses idées préconçues ou préjugés. Le Rocher propose de nombreuses activités aux différentes franges de la population, notamment aux jeunes, avec des animations de rue, l'aide aux devoirs ou encore les aventuriers qui proposent de camper durant un week-end en pleine campagne. Il organise également des cafés des femmes et des cours de français pour les adultes.

M. LÉON-DUFOUR souligne que l'engagement en service civique permet à la fois de se mettre au service de l'autre et de beaucoup apprendre pour soi. Après avoir suivi le cycle d'un Bachelor, cette expérience lui permet de réfléchir et de donner du temps à d'autres jeunes et personnes de son pays. Après trois mois de mission, il se félicite de la justesse de la réponse qu'offre le Rocher aux défis des banlieues par ses deux slogans qui sont « Oser la rencontre » et « Choisir l'espérance ». Il s'agit de dépasser la crainte de l'autre, de le rencontrer et de choisir l'espérance, de mieux le connaître et le comprendre pour pouvoir avancer.

M. LÉON-DUFOUR se félicite enfin du discours commun d'engagement exprimé par les membres du collège des volontaires lors de leur rencontre. Il se réjouit d'intégrer ce collège pour montrer à d'autres jeunes les fruits de cet engagement qui permet de mieux se connaître, de trouver un travail correspondant à ses aspirations et d'avancer.

Mme GARCERA indique qu'elle effectue son service civique au sein d'Unis-Cité, d'une part au sein de la mission « Anti-Gaspi » qui permet notamment de réduire le gaspillage alimentaire et de sensibiliser aux premiers gestes éco-citoyens, d'autre part dans le but d'organiser des ciné-débats au sein de diverses structures (collèges, lycées, centres sociaux), afin de sensibiliser différents publics à plusieurs thématiques citoyennes. Cette mission lui plaît pour son caractère collectif qui permet d'apprendre les uns des autres, d'autant qu'Unis-Cité réunit des jeunes aux

différents parcours et aux diverses forces et faiblesses. Cette expérience est pour elle très enrichissante.

Mme GARCERA assure qu'elle a souhaité s'engager dans un service civique pour faire une pause dans ses études de droit et construire un projet professionnel plus précis. Elle souhaitait avoir une expérience qui lui permette de développer des compétences concrètes de la vie active pour apprendre d'elle-même et des autres. Cette mission lui permet d'acquérir de l'expérience dans le montage de projets et de vivre en communauté puisqu'Unis-Cité veille à réunir des personnes aux parcours différents.

Mme GARCERA se réjouit d'intégrer le Comité Stratégique du service civique, ce qui lui permettra d'informer les autres volontaires. Elle est par ailleurs ravie de pouvoir connaître le fonctionnement de cette institution gouvernementale et d'assister aux réunions de ce Comité stratégique qui ne sont pas toujours faciles d'accès pour les jeunes.

M. LAGO indique qu'il effectue son service civique au sein de la Mairie de Paris, dans un centre d'hébergement et d'insertion sociale auprès de personnes en précarité sociale et de personnes handicapées. Ses missions consistent à les aider, à leur réserver des moments où ils peuvent se confier, sachant qu'ils n'ont pas l'habitude de parler à des jeunes, ce qui peut être intéressant pour eux.

M. LAGO assure qu'il a choisi d'effectuer ce service civique afin d'acquérir une première expérience dans le domaine du social en vue d'exercer à l'avenir le métier d'éducateur. Peu de jeunes sont à l'écoute de personnes SDF qui se sentent souvent délaissées. Il est intéressant qu'un jeune puisse travailler avec eux, les écouter et leur parler.

Avant de se présenter, M. UEBEL remercie les structures et les personnes qui ont permis l'existence de ce Comité stratégique et qui permettent aussi que le service civique existe, persiste et que les volontaires aient davantage de droits. Il indique qu'il effectue son service civique à Unis-Cité, au sein d'un nouveau programme national qui s'appelle « Ambassadeurs des médias et de l'information ». En lien avec des bibliothèques et des médiathèques, les missions consistent à créer des activités à destination d'un large public, de tout horizon social et de tout âge, pour sensibiliser aux sources d'informations, aux conséquences de l'utilisation des réseaux sociaux et aux *fakenews*. Refusé en licence cette année, il souhaitait enrichir son parcours par une expérience de terrain dans des domaines qu'il n'avait pu encore travailler. Il assure que ce service civique est pour lui très enrichissant, tout comme son intégration au sein du collège des volontaires, ce qui lui permettra d'acquérir une certaine expérience et de postuler de nouveau l'année prochaine à la licence qu'il souhaite intégrer.

Mme SONCK indique qu'elle a 23 ans, qu'elle habite à Lyon et qu'elle effectue un service civique dans le domaine de l'environnement au lycée André Paillot. Sa mission principale est de sensibiliser les professeurs, les élèves et l'ensemble des personnels techniques et administratifs aux démarches éco-citoyennes. Tout au long de l'année, elle développe ainsi des projets de long et de court terme, en lien notamment avec le gaspillage alimentaire, le compostage, la réduction des déchets et la protection de la biodiversité. Une semaine écoresponsable sera organisée au mois de mars au sein du lycée où seront proposés différents ateliers autour de l'environnement. L'intérêt de cette mission est tout particulièrement la transmission de savoirs et de compétences.

Mme SONCK assure que son service civique lui offre l'occasion de développer des compétences qu'elle n'aurait pas pu développer, notamment dans le domaine de la communication. Après avoir commencé un master en sociologie, elle a choisi de s'engager dans un service civique pour développer une expérience concrète, au service de la protection de la planète. Ce service civique lui permet de développer des compétences dans le domaine de l'environnement et elle envisage ensuite d'obtenir un BPJEPS mention éducation et développement durable.

Mme SONCK se dit très motivée pour intégrer ce collège des volontaires, afin de pouvoir améliorer le service civique et valoriser le travail réalisé.

M. DURY-PERENON indique qu'il a 30 ans et effectue son service civique au sein d'une maison pour seniors autonomes. Sa principale mission est de proposer des animations. Il développe actuellement deux projets. Il anime d'une part un atelier d'écriture auprès des personnes âgées pour travailler la mémoire, la dextérité manuelle et la langue française et pour développer l'écriture comme moyen de transmission. Il met d'autre part en place un autre projet avec le directeur de la résidence, en partenariat avec une association qui propose des places gratuites de spectacles, de cinéma, de théâtre, des conférences sur différents sujets, pour des personnes en difficulté sociale, psychologique ou souffrant d'isolement.

M. DURY-PERENON a choisi de s'engager dans un service civique après trois années de recherche d'emploi dans le domaine du secrétariat, une orientation choisie par défaut qui le conduit aujourd'hui à se réorienter plutôt vers l'animation. À l'issue de son service civique, il envisage en effet de reprendre ses études pour obtenir un BPJEPS Animation sociale.

M. DURY-PERENON se dit très motivé pour participer à ce collège des volontaires. Ayant déjà participé à différentes instances, notamment au Conseil de la vie sociale d'une structure médico-sociale et au Conseil de la vie lycéenne, il a toujours souhaité porter sa voix à la réflexion de tout projet d'amélioration des dispositifs et se porte candidat pour participer à un éventuel groupe de travail visant à faire évoluer positivement le futur service civique.

Mme BENAIDJA indique qu'elle a 17 ans, qu'elle a arrêté son cursus scolaire en seconde pour trouver du travail et qu'elle a validé son BAFA. Informée par une éducatrice de son quartier sur le service civique, elle s'est renseignée et a décidé de candidater. Elle effectue son service civique au sein de la Ligue de l'Enseignement pour Yes We Camp et remplit des missions de médiation, ce qui correspond à son futur projet professionnel d'éducatrice.

Mme BENAIDJA se réjouit d'intégrer le collège des volontaires qui lui permettra d'apporter ses idées à l'évolution du service civique.

Le président remercie l'ensemble des membres du collège des volontaires et assure que leur parole fait toujours l'objet d'une grande attention au sein de ce Comité, ce qui donne à chacun une responsabilité particulière dans ses prises de parole. Le Comité stratégique pourra désormais profiter pleinement de la présence de ces volontaires.

Le président tient à remercier chaleureusement Virginie CHENAL d'avoir préparé très attentivement et organisé cette participation du collège des volontaires au Comité stratégique. Il invite l'ensemble des membres à saluer cette implication, d'autant que Virginie CHENAL participe à son dernier Comité stratégique puisqu'elle va poursuivre sa carrière professionnelle vers de nouveaux horizons.

(Applaudissements)

Organisation des 9 ans du Service Civique

Mme DHENNIN rappelle que chaque année, l'Agence se saisit de l'anniversaire de la loi du service civique du 10 mars pour donner à voir le service civique. En 2015, à l'Assemblée Nationale, avaient été célébrés les 20 ans d'Unis-Cité. En 2016, l'anniversaire avait été l'occasion de développer la campagne « Faites le saut ». En 2017, le film « Merci aux volontaires » avait été réalisé. Il avait été très apprécié et avait permis de montrer l'impact du service civique auprès des bénéficiaires. En 2018, le 6 mars dernier, a été lancé le club de valorisation en entreprise, avec la nouvelle campagne « Le pouvoir d'être utile ».

L'Agence souhaite aujourd'hui associer les membres du Comité stratégique à la réflexion sur les 9 ans et surtout sur la perspective des 10 ans. L'actualité est dense. Le nouveau Secrétaire

d'État parle beaucoup de la société de l'engagement et des annonces relatives au monde associatif ont été faites le jeudi 29 novembre. L'idée serait de créer une dynamique pour les dix ans du service civique autour de cette construction d'une société de l'engagement.

L'enjeu est aussi de continuer à ne pas associer le service civique aux événements extérieurs, qu'il puisse être déconnecté de tous les agendas et calendriers politiques et qu'il puisse être célébré tout en restant dans sa ligne.

Des discussions se sont engagées avec Unis-Cités qui fêtera ses 25 ans en 2020, ainsi qu'avec Christophe LOUIS des Enfants du Canal et ont conduit à plusieurs constats sur ces 9 ans. Le nombre ne fait pas tout à fait l'impact. L'Agence a déjà organisé un certain nombre d'événements et pourrait imaginer un nouvel événement rassemblant un grand nombre de jeunes, mais l'idée est surtout d'articuler les sujets sur le fond. Le collège des volontaires porte ce vocabulaire de l'engagement. L'idée serait de partir de cette société de l'engagement que chacun souhaite créer et d'initier un mouvement, une dynamique au moment des 9 ans pour arriver aux 10 ans.

Mme DHENNIN propose d'ouvrir le débat et d'échanger sur les actions qui pourraient être envisagées à l'occasion des 9 et 10 ans.

M. LOUIS estime que l'anniversaire des 10 ans doit permettre de mettre en valeur ce qui s'est passé tout au long de cette période et les jeunes, qui ont commencé il y a 9 ans, pourraient être les témoins de ce parcours. Au-delà de Paris, cet anniversaire doit prendre une dimension nationale et sa préparation doit faire adhérer un maximum de jeunes. Il est important d'entendre les jeunes et d'écouter leurs témoignages. Au-delà de remercier les volontaires, l'une des reconnaissances est aussi d'entendre ce qu'ils font. Il serait intéressant de travailler cette question du témoignage, en particulier pour développer l'engagement des autres.

Dans chaque région, la réflexion sur les 9 ans devrait conduire à la constitution de groupes qui permettent de travailler sur les 10 ans. Il faut que les 13 régions puissent fêter cet anniversaire, en rappelant qu'en 10 ans, un parcours a été réalisé et construit collectivement. Cette construction collective doit être mise en avant.

Il convient de réfléchir ensemble aux thèmes et aux modalités d'action, ce qui implique des engagements à la fois locaux et nationaux. La réussite de l'événement passera nécessairement par la participation des jeunes. Il faut montrer dix ans de parcours où compte la parole des jeunes, au sein de ce Comité stratégique et au sein du service civique.

M. UEBEL demande ce que souhaite faire l'Agence concrètement.

Mme DHENNIN assure que l'objectif est d'engager une réflexion collective pour n'imposer aucun format, mais permettre une co-construction et donner à voir le service civique à l'occasion de ses 10 ans. L'Agence souhaite marquer cette date et faire différemment des années précédentes où elle organisait un temps institutionnel, avec le lancement de campagnes par exemple. L'objectif est plutôt de donner la parole aux jeunes, ce qui peut prendre plusieurs formes tels qu'un énorme Hackathon dans toute la France, un TEDx de l'engagement ou un Parlement des jeunes Français. L'Agence ne souhaite pas se positionner en tant que donneur d'ordres, mais plutôt proposer un cadre de réflexion, créer un groupe de travail avec ceux qui le souhaitent et travailler ensemble à un format qui ne serait pas nécessairement classique, qui pourrait utiliser les nouvelles technologies et des solutions digitales. Le sujet est très ouvert.

M. OUSSINI demande si l'Agence attend aujourd'hui des propositions d'actions de la part du Comité stratégique.

Mme DHENNIN rappelle que le Comité stratégique est un moment de parole et d'échanges où chacun peut faire des propositions.

M. OUSSENI propose d'organiser un défi national dans chacune des 13 régions. Une région organise un événement sur une journée qui se poursuit dans une région suivante qui doit essayer de faire mieux, ce qui permet de créer une dynamique sur le service civique.

Mme DHENNIN prend note de cette très bonne idée.

M. LÉON-DUFOUR trouverait intéressant de faire appel à des volontaires de la première année de service civique qui témoignent sur ce que cette expérience leur a apporté, dix ans plus tard, notamment pour leur insertion professionnelle.

Mme ANGRAND souligne la nécessité de s'interroger sur l'indicateur de succès d'une telle action qui est absolument justifiée, mais qui représente un coût et beaucoup de travail. À l'appui de son implication dans les 50 ans de l'Office franco-allemand pour la jeunesse, elle appelle à la labellisation d'événements ou d'actions, ce qui n'est pas une idée très originale, mais ce qui apporte une visibilité sur l'ensemble du territoire et répond ainsi à l'enjeu d'une dimension nationale, voire internationale. Un label spécifique permet à chacun, dans ses compétences, d'être visible sur le territoire national. Toutes ces actions pourraient ensuite être reliées via un défi ou une chaîne de solidarité. Le témoignage d'anciens volontaires est très intéressant et permet de monter en quoi le service civique a été levier dans le parcours de la personne. Les médias sociaux permettent de mettre en valeur tous ces témoignages.

M. UEBEL demande en quoi pourrait consister le défi proposé par M. OUSSENI et demande par ailleurs si des études ont été réalisées sur les actions déjà menées pour en mesurer l'impact. Il propose d'organiser, dans les collèges, les lycées ou les mairies, des expositions de belles photos de volontaires du service civique au travail qui montrent l'impact de leur action sur la société.

Le président indique que l'Agence a lancé le travail d'évaluation du service civique. Les études en cours seront publiées au moment du 10^{ème} anniversaire. Dans un pays profondément fracturé qui doute souvent de lui-même et qui se présente comme étant en retard sur les autres, le premier message qu'il convient de faire passer, à l'occasion de ces 10 ans, est que le service civique est une réussite française, due aux dizaines de milliers d'organismes d'accueil, de tuteurs et de jeunes qui l'ont fait vivre. Personne ne peut s'approprier la réussite du service civique qui est une réussite de la société française dans toutes ses composantes. Il faut essayer de mobiliser la mémoire de tous les volontaires en service civique. L'un des défis est de les retrouver et de leur permettre de s'exprimer. Il convient de montrer que le service civique est une ouverture à tous les jeunes, quels que soient leur niveau et leur condition, permet la diversité, l'initiative locale et la rencontre entre des personnes d'horizons différents. Dans le contexte actuel, ce message est très important et doit conduire la réflexion sur les 10 ans.

Dans un monde d'images, Mme SONCK pense que ce format est intéressant à exploiter, notamment sur les réseaux sociaux largement utilisés par les jeunes. Elle propose de réaliser des courts-métrages reprenant des témoignages de volontaires en service civique. Il serait intéressant de s'inspirer d'autres institutions qui ont célébré leurs dix ans pour réfléchir au format et à son impact.

M. DURY-PERENON rejoint l'idée de réaliser des courts-métrages qui portent des messages pour inciter les jeunes à s'engager, qui insistent sur ce que peut apporter un service civique en tant que citoyen et qui filment des volontaires à faire une action dans le cadre de leur service civique. Il serait intéressant d'inviter des lycéens de tous horizons à visionner ces courts-métrages pour leur donner envie de s'engager.

M. LÉON-DUFOUR propose d'organiser des portes-ouvertes, au niveau national, dans les organismes accueillant des volontaires, afin que les jeunes puissent vivre réellement une journée de service civique, ce qui permet une plus grande imprégnation et un réel impact.

M. WASERMAN souligne l'importance et la priorité à donner aux témoignages des jeunes. Il indique par ailleurs que l'anniversaire est l'occasion de faire du lobbying et qu'il convient

d'utiliser la plus grande force lobbyiste de France que représente l'ensemble des 400 000 volontaires du service civique, pour peser dans les choix publics. De nombreux députés et élus locaux sont convaincus des avantages du service civique, mais il faut continuer de convaincre lorsqu'il s'agit de mobiliser des budgets et d'accompagner le service civique.

M. RIVAT confirme que le service civique est une réussite de l'engagement des jeunes, mais il est aussi la réussite de l'engagement des structures supports, des associations et du service public. Dans le contexte actuel, il semble important de les mettre en avant, d'une manière ou d'une autre, après dix ans d'engagement. Sans les jeunes, sans les structures supports et sans les projets qui sont portés, le service civique ne pourrait exister. Il est ancré sur les territoires et dans les projets.

Mme CHOLET invite également à mettre en valeur le rôle du tuteur qui acquière de nouvelles compétences grâce à l'accompagnement des jeunes. Cette expérience est très valorisante pour eux aussi. Souvent, ils se sont engagés sans trop savoir ce qui les attendait vraiment. Ils ont eu parfois quelques déconvenues, parfois des expériences formidables. Lors du déplacement à Nantes sur le projet Handicap, des tuteurs ont apporté un témoignage touchant, expliquant que l'accueil et l'accompagnement de jeunes en service civique, qu'ils soient en situation de handicap ou non, permettent aussi de réfléchir à l'organisation d'une structure. Il serait intéressant de mettre à l'honneur ce duo volontaire en service civique et tuteur, à l'occasion de ce 9^{ème} anniversaire et des 10 ans.

Mme COUTAREL (MRJC) propose que des jeunes en service civique puissent rencontrer d'autres jeunes qui n'ont pas effectué de service civique, des lycéens, mais aussi des personnes privées d'emploi ou en décrochage scolaire. Il est par ailleurs important que les jeunes puissent réellement s'exprimer. Les grandes messes sur le service civique sont absolument à éviter. Il convient de fêter les dix ans de cet engagement en donnant la parole aux jeunes. Les campagnes de communication peuvent être intéressantes, mais sont souvent éloignées de la réalité. Les assemblées et parlements libres des jeunes regroupent des jeunes de différents milieux et divers profils qui se réunissent pour discuter de leurs rêves, de leurs colères et de la manière dont ils souhaitent faire évoluer la société. L'organisation d'un tel événement qui associe des jeunes qui sont en service civique et d'autres qui ne le sont pas pourrait permettre d'agir ensemble, sachant qu'il existe d'autres formes d'engagements, comme le bénévolat.

Mme X attire également l'attention sur la nécessaire mobilisation du monde rural à un tel événement et à la reconnaissance d'actions qui ne concernent parfois que quelques volontaires.

M. PARIS exprime l'inquiétude de l'AFEV quant à la capacité de poursuivre le développement et la dynamique du service civique. Au-delà de la célébration des actions réalisées depuis dix ans, comment se projeter positivement vers l'avenir, dans un contexte de mutation ?

Il questionne également l'importance de l'impact social et des territoires. Comment organiser des événements dans les territoires ? En 2020 auront lieu les élections municipales. La question du territoire et la manière de l'habiter différemment semble extrêmement intéressante. L'AFEV, aux côtés d'autres acteurs, peut organiser ou faciliter l'organisation d'événements en différents endroits.

L'AFEV organise chaque année un sondage avec le CNSA et l'observatoire de l'engagement des jeunes. La prochaine publication aura lieu le 26 mars 2019. M. PARIS invite le Comité stratégique du service civique à ajouter d'éventuelles questions au questionnaire.

Le président confirme que les dix ans du service civique devront être célébrés après le mois de mars pour éviter toute entrave au droit de réserve auquel obligent les élections municipales.

Mme BERGOUGNOUX confirme que les témoignages de volontaires et d'anciens volontaires sont essentiels, mais invite à recueillir également le témoignage des structures et des usagers

qui bénéficient de l'action des volontaires. Ces témoignages permettraient de voir ce que les volontaires en service civique apportent aux personnes.

Au-delà des témoignages, Mme TRELLU-KANE assure que l'impact, construit sur la base de données et de témoignages, est tout à fait intéressant et qu'il serait utile de consolider les données d'impact du service civique de l'ensemble des organismes et associations. Unis-Cité sortira prochainement une évaluation sur la valorisation économique du service civique.

Pour rebondir sur les propos de M. WASERMAN et de M. PARIS, Mme TRELLU-KANE estime qu'il est important également d'envisager la suite, à la fois en termes qualitatifs et quantitatifs. Il faut donner une vision de l'ambition et des objectifs à atteindre. Cette interpellation lobbyiste répond à la crainte actuelle d'un certain nombre d'organismes au vu de la stagnation du budget alloué au service civique.

Mme TRELLU-KANE pense qu'il faut associer des actions de terrain à des actions virtuelles et médiatiques. Des journées d'action peuvent être un bon vecteur, en veillant à ce qu'elles se déroulent dans des territoires variés, à la fois dans des territoires ruraux et dans des quartiers prioritaires, pour montrer qu'elles sont utiles à tous. L'anniversaire est aussi l'occasion de désigner des parrains médiatiques, car le service civique est encore peu connu. Leur discours auprès de médias nationaux peut être une énorme contribution qui coûte beaucoup moins cher que des campagnes publicitaires.

Unis-Cité fêtera ses 25 ans en 2020 et mettra uniquement en œuvre des actions si elles servent les 10 ans du service civique et le service civique en général.

En réaction aux propos de Sylvain WASERMAN, M. SAPIN s'interroge sur les méthodes d'évaluation développées par l'AFEV sur les impacts du service civique, notamment en coûts évités pour la société. En effet, une société où les personnes se comportent en citoyens engagés et responsables limite un certain nombre de problèmes qui coûtent cher.

M. SAPIN appelle par ailleurs à anticiper l'agenda politique. Les élections européennes notamment peuvent avoir des impacts sur un certain nombre de thématiques et de champs d'engagement du service civique. Certaines organisations ont reçu une proposition de soutien à un projet de service civique européen. Une réflexion collective mériterait d'être engagée assez rapidement sur le sujet. Le Comité stratégique se doit d'être force de proposition vis-à-vis des quelques rares personnes qui travaillent sérieusement ce sujet dans les partis politiques, au-delà des slogans. Les élections municipales auront lieu en 2020. L'articulation entre service civique et vie municipale est importante. Il faut donc anticiper pour que les projets municipaux fassent une place à l'engagement civique et au service civique lui-même qui n'a pas encore été développé par certaines mairies.

Il est nécessaire de ne pas s'enfermer dans l'agenda politique et il convient de réaffirmer et de consolider les fondamentaux du service civique dans les communications, mais le service civique doit prendre en compte les évolutions du monde actuel. Par la diversité de leurs points de vue et leurs expériences de terrain, les membres du Comité stratégique peuvent travailler ensemble pour apporter des réponses à l'actualité. Le service civique ne doit pas être qu'une ressource que tel ou tel ministre, telle ou telle administration ou association peut mobiliser. La communauté du service civique doit être en capacité d'être proactive devant certaines difficultés qui peuvent se faire jour dans l'actualité.

M. SAPIN cite deux exemples. Le Président de la République a créé un Forum international pour la paix, piloté par un comité d'experts. Des propositions d'ateliers ouverts à la société civile ont été déposées et l'Agence française du développement a été force de proposition. Le service civique pourrait être un partenaire de cette initiative qui a vocation à se renouveler chaque année. Il serait dommage qu'il reste extérieur à cette dynamique qui peut contribuer à renforcer sa légitimité.

La Déclaration universelle des droits de l'Homme fête aujourd'hui ses 70 ans. Elle n'a pas vieilli dans ses principes et sa nécessité. Un sondage récent montre que les Français restent attachés au contenu de cette déclaration. Au-delà des principes, comment faire vivre cette déclaration ? La SNCF s'est engagée dans une campagne de communication où elle soutient cet anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'Homme. Qu'a fait le service civique en la matière ? Comment ce sujet a-t-il été abordé dans les formations civiques et citoyennes ? Comment mobiliser les réseaux pour se l'approprier ? Ce combat pour les droits de l'Homme est éminemment important.

M. SAPIN rappelle qu'il avait proposé, il y a quelques années, un groupe de travail sur le lien entre le service civique, la formation et la gestion des conflits. Dans le cadre des événements récents, certains sondages relativement inquiétants constatent une banalisation de l'acceptation de la violence comme mode d'expression politique. Le service civique a un rôle à jouer en la matière pour donner des outils et rappeler qu'en cas de désaccord, il convient de travailler, de s'approprier les données du problème et de confronter les points de vue, par exemple entre jeunes et policiers. De tels groupes de parole sont très importants et intéressants. M. SAPIN renouvelle sa proposition qu'en marge du Comité stratégique, des réflexions soient organisées sur le lien entre service civique, éducation à la paix et gestion des conflits, y compris des rencontres avec des militaires. Bien qu'étant objecteur de conscience et très attaché au droit à refuser des ordres lorsqu'ils peuvent conduire à des actes criminels, M. SAPIN reste convaincu qu'il faut travailler ces questions avec le monde militaire.

Il renouvelle également se demande de création d'une cellule de suivi de l'actualité et des événements, de façon partagée entre l'administration, le monde associatif et les volontaires.

Il suggère enfin que toutes les formations civiques et citoyennes soient informées de l'existence du collège des volontaires. Il invite l'Agence à envoyer un questionnaire qui pourrait être partagé avec les volontaires en formation civique et citoyenne. Une synthèse pourrait ensuite être réalisée, permettant à l'Agence d'être considérée par les volontaires en service civique comme leur porte-parole et de pouvoir elle-même confronter les points de vue et prendre les décisions.

Quant aux journées portes-ouvertes, M. SAPIN rappelle qu'il avait proposé cette initiative à l'occasion des cinq ans, ce qui était sans doute prématuré. Cette idée reste intéressante à mettre en place, accompagnée d'un kit d'information et d'animation.

Enfin, il tient à excuser son absence lors du dernier Comité stratégique, d'autant que le sujet du service national universel qui a été abordé lui tient très à cœur. Vu l'évolution du projet, il souhaite attirer l'attention sur la prévention de la maltraitance des jeunes mineurs de 16 à 17 ans qui seront hébergés dans un cadre contraint pendant quinze jours.

Mme CHAILLET rappelle que les services de l'État sont contraints de ne pas communiquer en amont d'un certain nombre d'échéances électorales. Il convient de le prendre en compte dans le séquençage des actions qui pourront être envisagées et d'être extrêmement attentif aux actions de communication conduites, si l'Agence souhaite que les services de l'État se mobilisent, coordonnent et éventuellement appuient certaines initiatives.

En réaction aux propos de la représentante du MRJC, Mme CHAILLET indique qu'il existe aujourd'hui un certain nombre de lieux d'expression des jeunes, des conseils citoyens de jeunes et des assemblées de jeunes coordonnés par les Conseils régionaux. Il serait intéressant de mobiliser ces instances pour organiser des rencontres entre jeunes qui sont dans et hors du service civique et distiller cette culture.

Le président remercie l'ensemble des intervenants pour leurs propositions. Il propose de créer un groupe de travail pour approfondir la réflexion et invite Christophe LOUIS à en assurer la présidence.

M. LOUIS accepte cette proposition, dans la poursuite du groupe de travail sur la communication, la participation des jeunes et l'identité du service civique et invite de nouveaux membres à se joindre à la réflexion.

Mme DHENNIN invite les membres qui souhaitent se porter volontaires à se faire connaître à la fin de la séance.

Démonstration et point d'étape sur les travaux de refonte du site

Mme DHENNIN rappelle que le site internet de l'Agence a neuf ans et n'a subi que quelques ajustements à la marge. Un certain nombre d'analyses ont été réalisées sur la souplesse et la robustesse du site. Au regard des sollicitations reçues de la part des jeunes et de l'amélioration du parcours utilisateur que l'Agence souhaite engager, la refonte a été lancée à partir de focus-groupes organisés l'année dernière. Elise ABIB est chef de projet chargé de la refonte du site, accompagnée de Frédéric GENRE, et Aurélie GOUGEON s'occupe du contenu éditorial. Le projet est en cours, l'objectif est que le nouveau site soit mis en place au moment de l'anniversaire de mars 2019. L'objet de la présentation est de livrer les perspectives du nouveau site et un état des lieux du travail réalisé.

Mme ABIB confirme que cette réflexion sur la refonte du site est engagée depuis un an. Le projet s'organise de façon différente des projets menés habituellement, selon une méthode agile. Les différentes agences qui accompagnent l'Agence du service civique dans ces travaux ont en effet fait cette recommandation pour essayer de respecter les normes et la qualité des sites existants par ailleurs, hors sites gouvernementaux, qui parlent notamment aux jeunes et qui soient les plus fonctionnels possible pour les organismes.

Plusieurs agences apportent leur appui à cette réflexion, notamment ISIGN, avec Frédéric qui est directeur de projet sur le digital et qui a accompagné la réflexion sur la refonte. Des focus groupes avec les utilisateurs, que ce soient les jeunes ou les organismes, ont été organisés. L'agence Equancy va travailler sur les contenus, avec l'objectif d'un contenu le plus clair et synthétisé possible et accessible aux jeunes. Une agence travaille sur le référencement. Être référencé sur le moteur de recherche Google est une clé pour faire rayonner la politique de l'Agence. Enfin, Nurun intervient sur l'aspect technique, en lien avec la méthode agile et travaille depuis début juillet sur le développement du site, par sessions de trois semaines. Le site se construit par étapes. Certains jeunes et organismes seront sollicités pour faire les derniers ajustements et rectifier les éventuelles incohérences.

M. GENRE explique que la refonte du site vise à répondre fonctionnellement et en termes de contenus aux attentes des jeunes, des organismes, des référents et du grand public. Le début de la mission a consisté à interroger les différents publics. Une *story mapping* a permis de mixer les différents profils de jeunes identifiés et la manière dont ils vivaient leur parcours. Les contenus et fonctionnalités ont ensuite été travaillés pour permettre d'accompagner les différentes cibles, de la compréhension du dispositif du service civique jusqu'à la valorisation de la participation et permettre ainsi le rayonnement du service civique auprès d'autres jeunes. Les organismes ont également été interrogés pour voir comment le site pouvait adresser différentes problématiques en fonction de la nature de ces organismes. Un acteur unique n'a pas les mêmes besoins qu'un organisme qui compte plusieurs antennes locales. Il convenait également de prendre en compte les prescripteurs, sachant que de réelles interrogations sont posées par les parents, les partenaires, la presse, ainsi que par les référents régionaux et départementaux du service civique.

Mme ABIB précise que l'Agence a interrogé des jeunes qui étaient volontaires, qui n'étaient pas volontaires et qui étaient d'anciens volontaires, en Île-de-France et en région. Dans le même esprit, ont été interrogés des organismes qui n'étaient pas agréés, des petites et des grandes structures.

Quatre objectifs ont été identifiés pour cette refonte :

- Répondre à la notoriété du service civique auprès de l'ensemble de la société ;
- Faire de la pédagogie, notamment auprès des publics cibles, à savoir les organismes qui peuvent accueillir les jeunes et les jeunes qui peuvent être volontaires. L'objectif est de délivrer des messages simples qui les accompagnent dans toutes les étapes, de la compréhension du dispositif jusqu'à la valorisation du service civique.
- Permettre une information personnalisée. La personnalisation permet de délivrer à chaque utilisateur un message en fonction de son propre parcours. Le volontaire peut se connecter et avoir les informations qui lui correspondent, notamment la date de versement de la première indemnité et le contenu de la mission. Les organismes pourront s'informer quant à eux sur les missions agréées, la durée de l'agrément, etc. L'objectif est de faciliter l'appropriation du projet.
- Faire vivre les communautés de jeunes et d'organismes. Ces fonctionnalités ne pourront pas être mises en œuvre pour le mois de mars, mais se mettront en place au fil du temps pour donner les moyens aux jeunes et aux organismes de communiquer entre eux plus facilement, de faire des retours d'expérience, d'échanger, avec les programmes « ambassadeurs » par exemple.

Suite aux rencontres avec les jeunes, quatre profils marketing ont été identifiés et permettent de poser des fonctionnalités en adéquation avec leurs attentes :

- L'opportuniste, qui souhaite enrichir son expérience dans un domaine et qui cherche un service civique en adéquation. Il sera assez proactif dans sa recherche et aura une idée précise de ce qu'il souhaite.
- Le décrocheur, qui rencontre une problématique d'orientation, mais qui sera plutôt passif dans sa recherche, ne savant vers quoi s'orienter. L'idée est que le site soit aussi un relais vers les missions locales et les points d'information.
- L'altruiste, le volontaire idéal, qui s'engage parce que le projet de service civique lui plaît globalement. Quel que soit sa mission, il souhaite s'engager et peu importe qu'elle soit dans le domaine de la culture, de l'environnement ou du sport.
- Le disponible, le profil le plus représentatif, qui est en fin d'études, qui cherche son insertion professionnelle, qui découvre le service civique et qui décide de s'engager pour enrichir son parcours et de réaliser cet engagement citoyen avant d'entrer dans la vie professionnelle.

M. DURY-PERENON souligne qu'un même jeune peut correspondre à différents profils.

Mme ABIB le confirme et précise que ces profils ont simplement servi à poser certaines fonctionnalités qui facilitent l'accès de tous les jeunes.

S'agissant des nombreux organismes agréés, leur organisation et leur structure sont très variables, de l'Éducation Nationale à l'association locale. Le choix a été fait de définir les rôles qui ne représentent pas toujours une personne :

- Le décideur qui porte l'agrément ;
- Le gestionnaire qui connaît l'application Elisa pour éditer les contrats ;
- La tête de réseau qui essaie d'animer le projet ;
- Le tuteur qui est au plus proche du volontaire ;

- L'acteur unique qui concerne une grande partie des organismes agréés vu le nombre important de petites associations sur le territoire, et qui condense tous ces rôles, avec parfois des contraintes de temps.

M. UEBEL souligne l'aspect réducteur des profils de jeunes.

Mme ABIB confirme qu'ils sont en effet réducteurs et qu'ils ont été seulement utilisés pour aider à la construction du site. Ces termes ne seront bien sûr pas employés sur le site internet lui-même.

Mme COUTAREL (MRJC) entend, mais s'étonne que la jeunesse puisse être considérée sous un angle commercial. Elle souhaiterait par ailleurs que le site permette de contacter facilement le collège des volontaires.

Mme ABIB note cette très bonne idée et indique qu'une adresse mail pourra être mise en place dès la sortie du site prévue en mars. Elle répond par ailleurs que la refonte du site ne s'inscrit pas dans une démarche commerciale, mais dans une réflexion qui met l'utilisateur au centre. L'objectif est que le site soit tourné vers les publics et leurs attentes pour y répondre aux mieux.

Le site comprendra :

- Un moteur de recherche transverse ;
- Un menu simplifié et plus explicite, avec différentes entrées :
 - « Comprendre le service civique », à destination de tous les publics, qui explique ce qu'est le service civique, cette politique publique et ses bénéficiaires ;
 - « Être volontaire », à destination des jeunes, qu'ils soient déjà engagés ou qu'ils souhaitent s'engager ;
 - « Trouver ma mission » qui propose des annonces et qui met en contact les jeunes avec les organismes ;
 - « Accueillir un volontaire », destiné aux organismes.
- Une plateforme d'échanges qui sera mise en place dans un deuxième temps, après la sortie du site, dans l'objectif d'améliorer la relation et de dynamiser la FAQ ;
- Une carte qui permettra de présenter et géolocaliser les événements, les contacts et les missions pour faciliter les recherches en fonction de critères géographiques ;
- Une messagerie qui permettra dans un premier temps de faciliter le circuit de communication entre les organismes et les jeunes qui candidatent sur le site ;
- Une norme RG2A pour permettre aux personnes en situation de handicap d'utiliser le site.
- Un moteur de recherche à facettes qui permet de sélectionner plusieurs critères, d'avoir accès à un maximum d'annonces possibles et d'ajouter les annonces repérées en favori ;
- Un espace connecté jeunes, avec la possibilité d'ajouter sa photo pour personnaliser son espace, voire sa candidature ;
- Un espace connecté organismes ;

- Un espace tuteurs qui concentrera surtout des contenus pour faciliter la pédagogie sur le rôle du tuteur ;
- Une fiche organisme qui permettra, en plus d'éditer les annonces, de présenter l'organisme ;
- Une fiche mission qui est revue, avec notamment les objectifs citoyens et les actions au quotidien et qui essaie de casser les codes d'une annonce d'emploi pour s'inscrire dans le projet du service civique ;
- Un espace référents pour leur donner la possibilité de publier des événements locaux, des rassemblements, des points de recrutement pour les jeunes ;
- Un espace volontaires pour mieux accompagner les jeunes et non seulement pendant leur recherche d'une mission.

Mi-janvier, il est prévu une rencontre avec des jeunes et des organismes pour faire des tests et avoir des retours sur la démo. Les organismes devront par ailleurs mettre à jour leurs annonces pour essayer de respecter les nouveaux critères.

Mme CHAILLET demande à quelle date les nouvelles fonctionnalités du site, notamment la géolocalisation des missions, seront mises en place et utilisables.

Mme ABIB répond que ces fonctionnalités seront disponibles dès la sortie du site qui est prévue au plus tard début mars.

Mme CHOLET demande si les fiches de mission seront récupérées de façon automatique pour être éditées sur le nouveau site.

Mme ABIB indique que les fiches seront remises au nouveau format, sans l'intervention des organismes. Lorsque des informations manqueront, elles seront indiquées comme non disponibles. Les annonces actuellement en ligne n'auront pas besoin d'être réécrites.

M. SAPIN invite à réfléchir à une articulation entre le site et des réunions d'accueil et d'orientation. Il serait intéressant de labelliser, dans le réseau de l'Agence, des lieux où seraient organisées des réunions d'accueil et d'orientation qui permettraient, par un lien humain et direct, une meilleure rencontre entre l'offre et la demande.

Mme ABIB souscrit tout à fait à cette approche et précise que l'organisme aura la possibilité d'associer une annonce à un événement, à un lieu ou à un contact. Seront référencés également les missions locales et les points d'information pour proposer d'autres points de contact.

Le président remercie Elise ABIB pour sa présentation et donne la parole à Clotilde TALLEU qui a réalisé une enquête sur l'usage associatif du service civique, dans le cadre des travaux d'analyse, d'étude et d'évaluation menés par l'Agence sur l'impact du service civique.

Présentation de l'enquête sur l'usage associatif du service civique

Mme PLOUX-CHILLES précise qu'il s'agit de la première étude que l'Agence a réalisée en collaboration avec l'INJEP et Joaquim TIMOTEO présent aujourd'hui, qui est le chef de la mission Observation Évaluation. Cette étude qualitative fait partie d'un bloc d'études qui ont été travaillées cette année. Une étude quantitative est actuellement menée, ses résultats seront disponibles à l'été. Une autre qualitative sera réalisée sur le service civique dans le secteur public, en miroir de celle présentée aujourd'hui qui concerne le secteur associatif.

Mme TALLEU présente les principaux résultats de l'étude sur l'usage associatif du service civique dans le département de l'Aisne. En préambule, elle indique que l'objectif de cette étude était d'apporter des éléments de connaissance sur le recours au volontariat du service civique par les organismes associatifs et sur la manière dont les associations utilisent le dispositif. Il était également de mesurer les effets de l'usage du service civique sur l'organisation, le fonctionnement et l'évolution des associations, sur les bénéficiaires et sur l'environnement, notamment partenarial. La question initiale de cette étude était la suivante : comment l'engagement du service civique s'inscrivait-il dans le travail associatif et dans quelle mesure contribuait-il simultanément à le modifier ? L'hypothèse d'une variabilité a été émise selon les organismes d'accueil, le secteur d'activités, le type de missions et la taille des organismes d'accueil.

Une monographie s'intéresse au territoire parce que les caractéristiques, notamment sociodémographiques de la population, peuvent avoir un impact sur les résultats de l'enquête. Un travail a donc été réalisé pour identifier le département de l'Aisne. Le choix de ce département était inscrit au cahier des charges de l'étude. L'idée était d'étudier le service civique sur un territoire qui ne compte ni grande métropole ni grandes villes à l'intérieur desquelles les réseaux d'organisme d'accueil des jeunes en service civique sont déjà fortement structurés.

Le département de l'Aisne est un territoire rural, le plus étendu de la région des Hauts-de-France, tout en étant le moins peuplé. Il a été décidé de concentrer l'étude sur trois zones géographiques :

- Vervins et son territoire, au nord du Département ;
- Saint-Quentin qui est la commune la plus importante en termes de nombre d'habitants ;
- Soissons, situé dans le sud du département.

Le territoire se caractérise par un dynamisme associatif important, avec un nombre de créations d'associations légèrement supérieur à la moyenne nationale. En termes sociodémographiques, la population du territoire vieillit et connaît un déficit des 15-25 ans. De nombreux jeunes quittent le département pour aller faire leurs études dans les centres urbains et les grands pôles universitaires que sont ceux d'Amiens, de Reims et de Lille ou pour trouver un premier emploi. Le taux de chômage et le taux de pauvreté sont élevés, notamment dans les petits pôles urbains, ce qui est le cas de Vervins et de ses environs. Le territoire se caractérise enfin par des difficultés scolaires, avec un retard plus important que la moyenne à l'entrée en 6^{ème} et par des difficultés plus importantes qu'au niveau national concernant l'insertion des jeunes sur le marché du travail.

Sur ce territoire, le service civique se caractérise en trois points :

- 816 jeunes engagés en tant que volontaires en 2017 ;
- Une forte proportion de jeunes ayant le niveau Baccalauréat ou infra-Baccalauréat ;
- Une très forte proportion de jeunes à la recherche d'un emploi au moment de leur engagement en service civique, 14 % plus élevée que la moyenne nationale, ce qui a un impact sur le sens accordé par les jeunes sur leur engagement.

La méthodologie a consisté à réaliser des entretiens qualitatifs et individuels auprès d'un ensemble d'acteurs, des dirigeants associatifs, des tuteurs et des jeunes, ainsi que des entretiens collectifs ou des focus groupes, avec notamment les bénévoles et les salariés qui sont au contact des jeunes en service civique dans l'exercice de leurs missions. Au total, 18 organismes d'accueil ont été enquêtés et 59 personnes interrogées, ce qui représente un volume assez important pour une enquête qualitative.

Les résultats de cette étude présentent une ligne directrice. Au-delà d'une grande diversité dans la manière dont les associations utilisent le service civique, le recours au service civique s'inscrit dans un compromis entre trois aspects : la situation et les besoins des associations, les aspirations des jeunes à trouver un emploi et à s'insérer professionnellement et les exigences institutionnelles du dispositif. Ce compromis a pour effet de créer, d'une manière plus ou moins prononcée, une proximité avec l'emploi et un éloignement, dans certains cas, de la philosophie originelle du dispositif du service civique.

L'étude confirme de manière globale que l'espace de travail salarié et celui de l'engagement ne peuvent être considérés comme étant totalement séparés. Ces deux mondes s'alimentent mutuellement et s'enchevêtrent. Plusieurs questionnements se sont posés, au cours de l'enquête, sur les spécificités du positionnement de cette nouvelle catégorie d'acteurs du travail associatif.

- Premier focus des résultats : le service civique comme un outil de ressources humaines, au risque de la substitution à l'emploi et au bénévolat.

Les acteurs associatifs qui accueillent des jeunes en service civique considèrent le service civique comme étant une opportunité pour la jeunesse sur le chemin de l'insertion sociale ou professionnelle, mais également comme une opportunité pour la structure en tant que telle. Le service civique peut être un outil au service du fonctionnement et du développement de la structure associative, un vecteur du développement de l'activité, de la qualité des prestations, une opportunité pour innover, pour expérimenter, une opportunité également pour former éventuellement de futurs professionnels qui intégreront l'association en tant que salariés.

Cette conception du service civique est étroitement liée aux projets associatifs et aux activités développées par les structures d'accueil. Elle transparaît également dans les missions que les associations confient aux jeunes en service civique et qui sont intimement articulées à celles des salariés et des bénévoles.

Dans ce contexte se pose la question de l'usage du service civique comme un complément de ressources humaines. Elle se pose d'autant plus dans le cadre des difficultés et des incertitudes que rencontre actuellement le secteur associatif, d'une part l'évolution des formes d'engagement bénévoles qui se caractérise par une irrégularité et la versatilité. Il est difficile aujourd'hui pour les associations de pouvoir compter sur des bénévoles pour réaliser des missions structurantes et durables dans le temps. D'autre part, les difficultés de faire le pari de l'emploi pour nombre d'associations. Le salariat est difficile selon le type d'associations. Aucune des associations rencontrées, qui fonctionnent principalement sur le principe du bénévolat, n'envisage un recours à l'emploi, en raison de ressources financières insuffisantes, mais également en raison d'un volume d'activités insuffisant pour créer un emploi salarié. Les associations dites professionnelles, celles qui embauchent déjà du personnel salarié, rencontrent quant à elles un faisceau de difficultés, liées à la baisse des subventions de fonctionnement, à l'arrêt de certains outils de politiques publiques relatifs aux emplois aidés ou aux activités périscolaires qui impacte le fonctionnement des associations, ainsi qu'à l'explosion des commandes publiques qui a pour conséquence une gestion incertaine et des difficultés à anticiper.

Dans ce contexte difficile, pour nombre de dirigeants associatifs, le service civique est également un instrument qui permet de compléter les ressources humaines, qui permet aux associations de mener leurs activités et leurs projets à bien. Se pose alors la question de la substitution à l'emploi et au bénévolat, sachant qu'il faut éviter de tirer des conclusions hâtives sur cet aspect parce qu'il recouvre des mécanismes assez complexes.

La substitution à l'emploi et au bénévolat est d'abord un glissement sémantique. Les dirigeants associatifs, les salariés, les tuteurs ou les bénévoles rencontrés utilisent beaucoup le champ lexical de l'emploi pour parler du service civique. Ils parlent par exemple d'un contrat civique, d'un emploi civique ; l'indemnité devient parfois un salaire. Les frontières sont assez peu claires pour nombre d'acteurs associatifs entre ces deux formes de travail associatif que sont le

salariat et le volontariat. Sont mis également en évidence un certain nombre de similarités entre l'engagement en service civique et d'autres formes de travail associatif.

Le sens attribué par les jeunes interrogés dans l'Aisne porte également l'empreinte des logiques du monde salarié. Ils utilisent aussi la rhétorique de l'emploi salarié. En réponse à la question de savoir pourquoi ils font un service civique, la première raison n'est absolument pas liée au souhait de réaliser une mission d'intérêt général, mais s'inscrit plutôt dans un parcours professionnel. Les jeunes disent par exemple qu'ils n'ont pas trouvé d'emploi et qu'ils ont fait alors un service civique ou que dans l'attente d'une formation, ils utilisent leur temps à réaliser cette expérience. Cette caractéristique est particulièrement marquée dans ce territoire et est probablement liée au contexte territorial.

Les différents acteurs, à savoir les dirigeants, les tuteurs, les salariés, les bénévoles et les jeunes, ont donc une approche convergente sur cet aspect. Dans certains cas, cette proximité sémantique passe du discours à la pratique, ce qui s'observe à l'étude plus précise des missions des jeunes en service civique. Différents cas de figure ont été observés.

Les missions de certains volontaires se composent intégralement de missions habituellement attribuées à des salariés ou à des bénévoles. Un jeune peut avoir les mêmes missions qu'un salarié ou qu'un bénévole qui a arrêté ses fonctions récemment au sein de l'association, ce qui n'est pas le cas le plus fréquent.

Le cas qui prédomine est plutôt celui d'une zone grise, une zone où sans être vraiment avéré, le risque de substitution peut être réel et où une partie des missions des volontaires peut se rapprocher, plus au moins fortement et durablement, à celles des salariés en poste ou des bénévoles et peut être confiée à ces acteurs, en raison notamment de leur similarité, de leur caractère récurrent ou structurant.

Cette zone grise peut se matérialiser par des missions de service civique qui sont récurrentes et qui s'inscrivent dans la durée. Des jeunes se succèdent sur les mêmes missions au sein d'une association, ce qui laisse entrevoir un besoin permanent de ressources humaines sur certaines missions. Certaines missions, jusqu'alors réalisées par des salariés ou des bénévoles, sont confiées à des volontaires de manière plus ou moins durable. Certaines prérogatives sont par exemple sorties d'un emploi salarié pour constituer une mission de service civique et donner une autre ampleur à cette activité. S'agit d'une substitution à l'emploi ? La réponse n'est pas sans équivoque. Enfin, parfois, l'arrêt de l'engagement du jeune mettrait vraiment en difficulté la structure d'accueil qui serait obligée de trouver très rapidement un remplaçant pour assurer la continuité des activités, notamment lorsqu'elles sont financées par des partenaires. Ces missions ne sont-elles pas des missions structurées ?

La question a été posée aux dirigeants associatifs : est-ce que le recours à l'emploi ou au bénévolat aurait pu être possible pour réaliser ces missions ? La réponse est généralement « oui, mais non », oui en théorie, mais non en pratique. Les dirigeants évoquent un ensemble de difficultés, liées notamment au fait que ces missions ne sont pas toujours durables dans le temps. Si elles sont récurrentes, elles ne sont pas suffisamment volumineuses pour constituer un emploi salarié. Ils peuvent aussi évoquer un nombre de bénévoles insuffisant ou des difficultés financières qui rendent très difficile la création d'emplois.

Cette zone grise montre la complexité de la question de la substitution à l'emploi et au bénévolat et la difficulté de répondre sans équivoque par l'affirmative ou la négative et de classer les missions entre celles qui se rapprocheraient de celles des salariés et celles qui s'en éloigneraient.

L'étude conduit à la conclusion que la question de la substitution à l'emploi et au bénévolat ne peut pas être tranchée par la seule étude des missions. D'autres facteurs contribuent à rapprocher ou à éloigner l'engagement des jeunes des logiques de l'emploi et du bénévolat, à savoir la manière dont les associations gèrent les volontaires en service civique en termes de ressources humaines, les pratiques d'accompagnement et les postures de tuteur.

La gestion associative des jeunes en service civique se rapproche parfois des méthodes de gestion des ressources humaines habituellement utilisées pour les salariés, comme les techniques de sélection ou le cadre temporel hebdomadaire de l'engagement. Il est observé également un compromis avec les exigences institutionnelles du service civique, notamment en ce qui concerne le tutorat, ce qui interroge la singularité du statut des volontaires dans l'exercice du travail associatif.

L'enquête sur le tutorat s'est révélée assez compliquée. L'Agence dispose d'une liste de tuteurs référencés, mais sur le terrain, le tuteur qui est référencé n'est pas toujours celui qui accompagne les jeunes. Le tutorat est assez morcelé et plusieurs personnes assurent l'accompagnement des jeunes, de manière plus ou moins officielle, volontaire et reconnue. Les jeunes différencient parfois le tuteur et la personne qui les accompagne dans l'exercice de leur service civique.

Le tutorat est à multiples visages. Différentes figures de l'accompagnateur se dégagent en fonction de la proximité du tuteur avec le jeune en service civique et du contenu de leurs relations.

- Le tuteur référencé qui n'accompagne pas toujours le jeune. Il le rencontre lors des grands événements de la vie associative, mais ne l'accompagne pas dans l'exercice de ses missions ou dans son projet d'avenir.
- Le tuteur administratif qui traite les aspects liés à la formation du jeune, ses absences, son planning, l'évolution éventuelle de ses missions.
- Le tuteur opérationnel qui est au contact du jeune dans l'exercice de ses missions et qui le conduit à développer ses compétences et son projet, un tuteur qui n'est pas toujours officiellement reconnu dans les documents administratifs du service civique.
- Le tuteur projet d'avenir qui n'a pas souvent été rencontré dans l'enquête de terrain et qui est peu répandu.

En général, il est constaté une combinaison des différentes figures de l'accompagnateur au sein des structures d'accueil. Un jeune a souvent plusieurs tuteurs dans son expérience associative et un même tuteur peut faire la synthèse de différentes figures, en fonction des missions du jeune.

Le tutorat se caractérise également par une certaine informalité, dans le sens où l'accompagnement se fait généralement au fil de l'eau, au cours des missions. Il n'existe pas toujours des points réguliers où le tuteur et le jeune discutent des missions, des difficultés, du projet d'avenir, de l'engagement citoyen. Peu de mesures spécifiques sont par ailleurs mises en œuvre pour accueillir et faciliter l'intégration des jeunes en service civique. L'intégration est vue comme un processus progressif que le jeune suit en fonction de ses interactions avec les salariés, les bénévoles et les bénéficiaires.

La gestion associative des volontaires se caractérise donc par une certaine neutralité. Les dirigeants souhaitent vraiment intégrer les jeunes dans l'équipe, sans faire de différences particulières. Le fait d'être intégré au sein de l'équipe marque positivement l'expérience des jeunes.

Le tutorat reste partiel. Les tuteurs rencontrés au cours de l'enquête n'ont pas évoqué spontanément l'accompagnement au projet d'avenir. En général, cet accompagnement se limite à la prise d'informations sur le projet professionnel du jeune, sans pour autant mener à des actions concrètes pour faciliter sa clarification et sa concrétisation.

Le tutorat est focalisé sur l'accompagnement des missions. L'enquête s'est intéressée à la manière dont un tuteur accompagnait un jeune en service civique dans l'exercice de ses

missions et a permis de montrer ce qui différencie la relation de travail volontaire des relations salariales et bénévoles, mais aussi ce qu'elle leur emprunte. L'étude a déterminé trois postures de tuteur qui renvoient à différentes formes de subordination vues sous l'angle de la sociologie :

- La posture guidée.

Le tuteur guide le jeune volontaire dans son expérience associative, construit un cadre, explique les attentes et les règles de l'association, la ligne directrice pour la réalisation de ses missions. Le jeune entre dans une logique de projet. Il est relativement autonome dans l'exercice de ses missions et peut exprimer ses propres souhaits et idées. Le tuteur intervient simplement pour l'aiguiller, le conseiller, l'aider à prendre des décisions et à choisir une direction, sans jamais se substituer au jeune. Cette posture permet un développement des compétences par l'expérimentation et la pratique. Elle autorise aussi l'égaré. Le tuteur sent que le jeune ne va pas dans la bonne direction, mais le laisse faire afin qu'il apprenne et en fasse lui-même le constat. Cette posture est particulièrement valorisée par les jeunes. Cette forme de subordination se rapproche de celle liée aux engagements bénévoles, à savoir une subordination fonctionnelle, une forme d'autorité qui renvoie au fait d'appartenir à un ensemble, de participer à une situation de travail et d'en accepter les règles.

- La conduite du volontaire dans la réalisation de ses missions.

Le tuteur prescrit des tâches relativement précises au volontaire et assure le contrôle de leur réalisation. Cette posture est appliquée lorsque les missions sont intimement connectées à celles du tuteur et que le jeune vient en support des prérogatives du tuteur. L'autonomie et la capacité d'initiative du volontaire restent plutôt limitées. Il s'agit d'une subordination individuelle, proche de l'emploi salarié.

- Le tuteur observé.

Le volontaire observe son tuteur réaliser ses propres missions. Le jeune est inactif et n'a pas de missions en tant que telles. Il s'apparente plutôt à un stagiaire en observation. Cette posture n'est pas très fréquente, mais il est important de la souligner.

Ces différentes postures s'entremêlent d'un point de vue synchronique. Un jeune peut avoir plusieurs tuteurs et être donc confronté à plusieurs postures. Elles s'entremêlent aussi d'un point de vue diachronique. Au fur et à mesure de l'engagement, le tuteur du volontaire en service civique peut passer d'une posture à une autre et aller progressivement vers le tuteur guide.

L'accompagnement des volontaires en service civique est vu de manière très positive par les tuteurs et par les jeunes dans la très grande majorité des cas. Quelques situations limites où le tutorat se passe mal ont été observées et peuvent s'expliquer par différentes raisons. Elles sont détaillées dans le rapport.

M. TIMOTEO précise que le rapport sera en ligne et accessible à tous dans le courant du mois de janvier sur le site internet de l'INJEP. Il reprendra in extenso le travail de terrain conduit sur le territoire particulier du département de l'Aisne.

M. UEBEL demande ce que signifient les missions structurantes évoquées dans l'étude. Il s'interroge également sur le choix du territoire de l'Aisne qui n'est pas représentatif du territoire national et qui se caractérise par un taux de chômage et de pauvreté élevé, ce qui augmente le risque de substitution à l'emploi.

M. LÉON-DUFOUR appelle à la vigilance quant aux choix des organismes et invite à privilégier la qualité à la quantité. Il serait intéressant d'étendre cette enquête à chaque département afin de bien connaître le territoire et les jeunes qui exercent un service civique et ainsi pouvoir adapter les structures. Il convient d'insister sur l'engagement dans une mission et de

communiquer en ce sens auprès des organismes pour être certain que leur souhait correspond à cette attente.

M. UEBEL se félicite de cette étude, mais estime qu'il aurait été intéressant de la mener simultanément sur un territoire radicalement différent pour pouvoir faire un exercice de comparaison.

Mme PLOUX-CHILLES précise que l'Agence a lancé une démarche d'évaluation dans laquelle plusieurs types d'études seront réalisés. Il est prévu notamment une étude quantitative sur les jeunes dont l'objectif est d'avoir une vision représentative du parcours des jeunes. Des études qualitatives sont par ailleurs menées pour mieux comprendre les mécanismes à l'œuvre, telle que celle présentée aujourd'hui sur les usages associatifs du service civique. L'Agence subventionne un projet de recherche avec l'INJEP sur le service civique dans le secteur public qui sera mené en Île-de-France. L'objectif est d'assembler des connaissances, d'étudier le fonctionnement du service civique dans différents secteurs. L'étude présentée aujourd'hui est une première brique.

L'Agence avait choisi de s'intéresser à l'Aisne parce que ce territoire n'a pas de métropole régionale qui draine le service civique et permettait de recueillir des données sur un territoire rural. Ce travail qualitatif permet de comprendre les mécanismes sur les territoires.

M. LÉON-DUFOUR demande si l'Agence invite certains organismes qui sont bien implantés à aller dans ces territoires pour aider à faire connaître l'utilité et le sens du service civique.

Mme TALLEU précise qu'une telle monographie n'a pas vocation à s'étendre sur l'ensemble du territoire français, mais permet de montrer des similitudes avec d'autres territoires ruraux qui se rapprochent des caractéristiques de l'Aisne. Ce territoire a des caractéristiques sociodémographiques particulières liées à un certain nombre d'indicateurs en matière de chômage et de précarité, mais il est aussi extrêmement rural et compte de nombreuses missions de service civique non pourvues. Les bilans annuels montrent un certain nombre de missions existantes non pourvues. Bien que certains résultats de l'étude soient propres à ce territoire, il convient de s'en préoccuper et de les analyser.

Concernant les missions structurantes, il s'agit de missions qui sont inscrites au projet associatif et qui ont vocation à durer au sein de l'association. Elles se différencient des missions innovantes que l'association décide d'expérimenter avec un volontaire en service civique.

S'agissant des organismes d'accueil, le territoire de l'Aisne a été choisi aussi parce qu'il existe très peu de réseaux associatifs déjà structurés en termes d'accueil de jeunes en service civique. Des initiatives sont mises en œuvre aujourd'hui sur ce territoire, notamment avec la Fédération des centres sociaux, pour essayer de créer des partenariats et d'offrir des services supports aux structures associatives qui souhaitent accueillir des jeunes en service civique.

Enfin, Mme TALLEU confirme qu'une extension de l'étude serait intéressante.

M. TIMOTEO ajoute que de nombreux travaux ont été conduits par l'Agence, avec l'INJEP et d'autres organismes, sur l'impact du service civique sur la trajectoire des jeunes volontaires. Les nouveaux travaux d'étude et de recherche, dont celui sur l'usage associatif du service civique, visent à montrer l'impact du service civique sur le territoire et l'impact du territoire sur le service civique. Il s'agit d'étudier cette relation entre le territoire et le service civique qui peut être approchée de différentes manières et qui a été approchée, dans le cadre de cette étude, au travers de la mise en œuvre du service civique sur un territoire particulier, rural, sans métropole attractive. L'objectif était de voir comment fonctionne le service civique dans un contexte particulier qui imprime aussi un usage particulier du service civique par les acteurs.

M. CLIVIO trouve intéressant que l'étude mette en avant les dynamiques associatives. Elle montre que le volontariat de service civique est tout de même un travail réel, une activité non

salariée qui peut parfois être conduite par des bénévoles, parfois par des salariés et parfois par des volontaires. L'étude présente de façon intéressante la discrimination par les modalités d'accompagnement et d'implication des tuteurs et souligne les limites de la différenciation entre un salarié et un bénévole, ce qui renvoie aux difficultés ou aux facilités d'une association à porter son projet. 85 % des associations n'emploient aucun salarié et les 15 % restantes emploient 10 % des salariés du secteur privé en France. Les niveaux de structuration sont donc différents. L'intérêt pour des jeunes en service civique est de pouvoir agir sur le terrain de façon concrète. Le rôle d'observateur, cité comme le cas limite du tuteur, ne suffit pas ; l'important est de faire. C'est en faisant que les volontaires peuvent se rapprocher d'une insertion professionnelle ou peuvent choisir de s'orienter dans une autre direction. Cette notion de parcours est assez intéressante.

Mme TRELLU-KANE s'enquiert de la formation civique et citoyenne et de la mixité sociale qui sont inhérentes au service civique et dont l'enquête ne fait pas mention. Par ailleurs, Valérie BECQUET, via l'INJEP, avait aussi travaillé, il y a quelques années, sur la manière dont les acteurs de terrain s'approprièrent le service civique et il serait intéressant d'étudier les évolutions. Mme TRELLU demande enfin s'il est prévu une étude sur les gros réseaux tels que la Croix-Rouge, Unis-Cité et l'AFEV qui mettent en place des programmes nationaux, ce qui correspond à une appropriation différente du service civique, ainsi qu'une étude sur les structures d'intermédiation telles que la Ligue de l'Enseignement et les missions locales.

Mme COUTAREL (MRJC) souligne qu'il est intéressant d'évoquer la substitution au bénévolat et que cette question mérite d'être travaillée plus précisément. Pour certaines associations, un service civique peut amoindrir les responsabilités confiées à des bénévoles, ce qui nuit à la prise de responsabilité de certains jeunes en termes de bénévolat. Il est trop facile de proposer à un jeune qui souhaite s'engager de manière forte dans une association de faire un service civique. Le bénévolat n'est pas un service civique.

Concernant la formation civique et citoyenne des jeunes, Mme TALLEU souligne que l'enquête révèle deux types de discours. Certains jeunes sont enchantés par cette formation, car elle les informe sur le service civique, sur leurs droits et devoirs. Certaines structures d'accueil sont quant à elle assez réservées sur cette formation civique et citoyenne et rencontrent des difficultés au retour de cette formation du jeune qui au regard de ce qu'il a appris sur la subordination, refuse par exemple d'aller en réunion.

Les travaux de Valérie BECQUET ont été pris en considération dans le cadre de cette étude pour analyser les différences et les rapprochements entre service civique et service civil. Le recours au service civique comme outil au service des associations, outil d'innovation ou outil support reprend notamment la classification faite par Valérie BECQUET. Des liens sont faits dans le rapport pour montrer les points de divergence et de convergence entre les deux études.

S'agissant de la mixité sociale, cette étude concernait l'usage associatif du service civique et a donc très peu abordé l'expérience du jeune en tant que telle. Les jeunes ont plutôt été interrogés sur leur expérience du service civique et sur leur accompagnement. La mixité sociale, en lien avec l'accessibilité, est intéressante à interroger auprès des dirigeants associatifs pour voir comment ils peuvent rendre le service civique accessible au plus grand nombre et garantir une mixité des volontaires.

La substitution au bénévolat est exprimée par les dirigeants associatifs, notamment dans les petites structures fonctionnant sur ce principe du bénévolat.

Le président invite Adélaïde PLOUX-CHILLES à préciser la suite des évaluations prévue par l'Agence.

Mme PLOUX-CHILLES rappelle que l'Agence subventionne un projet de recherche, via l'INJEP, qui est mené par l'IDHES de l'Université de Nanterre, qui consiste à faire une étude qualitative sur le service civique dans le secteur public et qui est mené dans l'Éducation nationale, dans le secteur hospitalier et à Pôle Emploi. Quatre sociologues travaillent à cette étude dont les

résultats sont attendus au plus tard à l'automne 2019. L'objectif est de comprendre comment le service civique s'insère dans le secteur public, comment est mené le tutorat et comment est mise en œuvre cette politique publique par les services de l'État.

Une étude quantitative est par ailleurs prévue sur le parcours des jeunes, avec l'INJEP et la MEOS, le service statistique ministériel. Seront interrogés 10 000 jeunes qui sont sortis du service civique depuis au moins 6 mois, entre 6 et 18 mois. Ils seront questionnés sur leur parcours, notamment au cours de la période antérieure à leur engagement, pour voir comment leur service civique s'insère dans leur parcours. Beaucoup de questions concernent également ce que les jeunes font pendant leur service civique, pour avoir une idée plus précise des missions réalisées et réfléchir sur les compétences qu'ils peuvent acquérir. Le parcours scolaire, le parcours professionnel seront questionnés, mais aussi le parcours d'engagement avant et depuis le service civique. L'enquête sera réalisée au cours du premier trimestre 2019 et les premiers résultats devraient être connus à l'été 2019. Un travail d'exploitation assez long sera ensuite mené avec l'INJEP.

En 2019, le projet est de s'intéresser aux indicateurs du COP de l'Agence et de travailler sur le décrochage scolaire et les différents temps d'accompagnement des jeunes concernés. Est-ce que le service civique leur permet de réfléchir au regard des compétences sociales qu'ils développent au cours de leur service civique ?

L'ambition de l'Agence était aussi de porter une réflexion sur l'impact social du service civique en l'abordant via les collectivités territoriales. Un club des collectivités territoriales est lancé et va construire une expérimentation pour réfléchir, avec des chercheurs, aux indicateurs d'impact. L'objectif est de tirer des enseignements sur l'impact social en Nouvelle Aquitaine, mais aussi de dégager des outils méthodologiques pour permettre de mieux évaluer l'impact social du service civique. L'une des difficultés tient à la diversité des missions, des organismes d'accueil et des jeunes. Il est donc nécessaire de mener une réflexion méthodologique pour savoir comment aborder cette évaluation.

Le programme d'étude n'a pas été encore défini pour 2020, mais s'est dégagée l'idée d'un travail sur les tuteurs. La question de l'intermédiation s'était posée lors de la construction de l'étude présentée aujourd'hui, mais au vu du territoire, cette idée a été abandonnée parce qu'il s'agissait pour la plupart de petites associations.

M. TIMOTEO ajoute que la démarche d'intermédiation n'avait pas été souhaitée pour cette étude. Elle aurait compliqué la mise en œuvre de l'observation sur le territoire. Le souhait était d'une part de ne pas avoir d'influence de métropole et d'autre part ne pas s'inscrire dans une démarche d'intermédiation pour étudier la manière dont le tissu associatif, sur le territoire de l'Aisne, travaillait le dispositif. En soi, l'intermédiation est un vrai sujet qu'il conviendrait d'approfondir.

Le président remercie les trois intervenants pour leurs présentations, leurs éclairages et leurs commentaires. La présentation de cette étude a mis l'ensemble des membres du comité stratégique en appétit sur d'autres évaluations du service civique. Il va de soi que ces éléments de connaissance et d'information sont de nature à nourrir d'une manière très substantielle les débats du Comité et à lui permettre de faire de la stratégie. D'autres séances seront donc consacrées à ce sujet en 2019.

Temps d'échanges sur le bilan collectif de l'année 2018

Le président propose de reporter ce point au prochain Comité stratégique qui aura lieu le 7 mars 2019. Il souligne qu'au 10 décembre 2018, 132 028 jeunes volontaires ont été accueillis depuis le début de l'année. Le nombre prévu d'ici la fin de l'année est de 140 000. La progression du service civique se poursuit donc à un rythme plus raisonnable que les années précédentes.

Le président remercie l'ensemble des membres du Comité stratégique pour leur participation et en particulier le collège des volontaires qui a participé très activement aux débats. Il souhaite à tous une bonne journée et clôt la séance.

La séance est levée à 12 heures 43.